

Proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 12 991 750 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19^e programme d'investissements quadriennal (PIQ).

Mesdames et Messieurs les conseillers,

1. Préambule

Le 25 mai 1968 paraissait le premier programme financier quadriennal.

Ainsi, depuis trente-deux ans, les Autorités municipales disposent d'un document de planification dont l'utilité n'est plus à démontrer mais qui demeure néanmoins un plan d'intention.

Le 19^e programme qui vous a été présenté, comme les précédents, revêt un caractère obligatoire résultant des dispositions de la loi sur l'administration des communes lors de la présentation d'un budget comportant un excédent de charges.

La procédure de financement des études des projets contenus dans ces plans financiers quadriennaux successifs a subi, au cours des années, plusieurs modifications; d'abord financés par l'ouverture de comptes d'attente dont les dépenses étaient ensuite virées sur les crédits de construction, ensuite financés par des montants inscrits au budget et enfin, depuis 1988, par l'ouverture de crédits d'études et de préétudes.

Le Conseil administratif estime aujourd'hui nécessaire d'améliorer et de simplifier les procédures ainsi que le traitement des dossiers entre les Conseils municipal et administratif. Le Conseil administratif propose de voter l'ensemble des crédits d'études et de préétudes pour la période couverte par le 19^e programme financier quadriennal, soit de 2001 à 2004, à l'exception de projets spécifiques dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier.

Ce fut déjà le cas pour la proposition de crédit n° 300, votée le 10 février 1998, pour la période couvrant 1998 à 2000, selon le 17^e programme financier quadriennal.

Ces préétudes et études de construction, de rénovation, de voirie et d'aménagement urbain doivent répondre aux objectifs respectifs des cinq départements de l'administration de la Ville de Genève, soit :

- création ou maintien de bâtiments publics répondant à des besoins en équipement et en réhabilitation des patrimoines financier et administratif,
- revalorisation des espaces publics de la cité,
- nécessité d'amélioration du domaine public liée à de nouvelles réalisations immobilières ou d'équipements publics,
- création d'infrastructures de circulation et de transport,

- mise en œuvre de moyens d'information et de communication auprès de la population pour des objets nécessitant un engagement particulier.

2. Exposé des motifs

Conformément au projet de résolution n° 261 du Conseil administratif, déposé au Conseil municipal le 25 juin 1997 et renvoyé, par celui-ci, à la commission ad hoc "Rétablissement des finances", la présente demande de crédit répond aux besoins généraux en préétudes et études pour la période couverte par le 19^e programme financier quadriennal.

Le Conseil administratif rappelle ici les motifs qui l'ont conduit à proposer la présentation du PFQ au début de chaque législature engageant les objectifs pour la durée de celle-ci :

- les réformes prévues dans le "rapport du Conseil administratif sur l'évolution de l'administration municipale pour les années 1997 - 2001", plus particulièrement celles qui visent à donner davantage de poids politique à certains instruments de pilotage et de gestion de la Municipalité, tel le plan financier quadriennal;
- la nécessité de simplifier les procédures et le traitement des dossiers entre les Conseils municipal et administratif, tout en diminuant le coût global qui en découle;
- les avantages résultant d'une planification des investissements de la Ville de Genève portant sur une durée de 4 ans, actualisée annuellement uniquement en ce qui concerne la programmation des travaux et des dépenses.

Le 19^e PFQ porte sur la période 2001 à 2004, la législature, elle, court sur la période de mi-1999 à mi-2003. L'engagement politique du plan porte donc sur la période 2001 à 2003.

La présente demande de crédit fournit aux services techniques les moyens propres à faire procéder à toutes les préétudes et études nécessaires à l'avancement des opérations figurant au 19^e PFQ. Certains projets dont la nature ou l'opportunité nécessitent un débat particulier feront l'objet de demandes de crédits d'étude spécifiques.

Comme recherché par le projet de résolution n° 261, ce mode de procéder devrait permettre une plus grande efficacité et éviter des retards généralement dus aux lenteurs des procédures administratives et politiques.

Le Conseil municipal doit se prononcer sur l'opportunité politique des projets retenus par le Conseil administratif; il doit à ce stade, accepter le crédit proposé s'il juge le projet opportun et le refuser s'il pense qu'il est superflu.

Prestations de préétudes et d'études

Il est utile de rappeler, ci-après, à quelles prestations, selon les cas, les montants destinés au préétudes et études correspondent.

Lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est inférieur à 10 millions, la présente demande correspond à des prestations d'étude, soit les phases d'avant-projet et de projet définitif, jusqu'à l'élaboration du devis général détaillé.

Lorsque le coût présumé d'un objet à réaliser est supérieur à 10 millions, la présente demande correspond à des prestations de préétude, soit à la phase d'avant-projet uniquement. Un crédit d'étude spécifique devra, dans ce cas, être déposé par la suite pour la phase de projet définitif, jusqu'à l'élaboration du devis général détaillé.

Dans certains cas, une phase préalable peut être prévue si un concours d'architecture a été décidé. Le financement de ces concours éventuels est contenu dans la présente demande soit comme phase de la préétude ou de l'étude.

Le tableau ci-dessous illustre ce propos :

a) Mandat d'architecte

Phases	Prestations	Coût de l'objet	
		< 10 mios	> 10 mios
Concours	1. Recherche de partis 2. Avant-projet 3. Maquette	crédit d'étude	crédit de préétude
<i>(Prestations non honorées, coûts uniquement liés à l'organisation du concours)</i>			
Phases	Prestations	Coût de l'objet	
		< 10 mios	> 10 mios
Avant-projet	1. Analyse du problème 2. Recherche de partis 3. Avant-projet 4. Estimation sommaire du coût de construction et des délais	crédit d'étude	crédit de préétude
Projet définitif	5. Projet définitif 6. Estimation du coût de construction et des délais 7. Procédure de demande d'autorisation de construire 8. Etudes de détail 9. Devis général	crédit d'étude	crédit d'étude spécifique
Appel d'offres	10. Appel d'offres et comparaison des offres <i>(dans certains cas)</i>	crédit d'étude	crédit d'étude spécifique

b) Mandat d'ingénieur civil

Phases	Prestations	Coût de l'objet	
		< 10 mios	> 10 mios
Avant-projet	1. Travail préparatoire 2. Etudes préliminaires 3. Avant-projet (estimation du coût de construction)	crédit d'étude	crédit de préétude
Projet définitif	4. Projet définitif (devis général)	crédit d'étude	crédit d'étude spécifique
Appel d'offres	5. Appel d'offres et comparaison des offres <i>(dans certains cas)</i>	crédit d'étude	crédit d'étude spécifique

Ces études comprennent les prestations d'architecte, d'ingénieurs, civils et spécialistes. De plus, et particulièrement dans le cadre des rénovations et réhabilitations, il est souvent indispensable de procéder à des interventions sur le terrain, des sondages par exemple; celles-ci nécessitent l'intervention d'entreprises, l'objectif recherché étant de proposer un crédit de construction maîtrisé et fiable.

Les études étant menées à terme, le solde des prestations relatives à la réalisation de l'objet feront alors partie des honoraires figurant dans la demande de crédit de construction, ces prestations sont :

a) Mandat d'architecte

Phases	Prestations	Coût de l'objet	
		< 10 mios	> 10 mios
Exécution	1. Appel et comparaison des offres 2. Projet d'exécution 3. Direction générale des travaux 4. Direction locale des travaux 5. Dossier de l'ouvrage exécuté 6. Surveillance des travaux de garantie, vérification finale	crédit de construct.	crédit de construct.

b) Mandat d'ingénieur civil

Phases	Prestations	Coût de l'objet	
		< 10 mios	> 10 mios
Exécution	1. Phase préparatoire de l'exécution 2. Phase de l'exécution 3. Phase finale	crédit de construct.	crédit de construct.

Les frais d'étude correspondent non seulement aux honoraires des prestations fournies par les mandataires architectes, mais également à ceux des mandataires spécialisés, ingénieurs civils, géomètres, géotechniciens, ingénieurs spécialistes : sanitaire, chauffagiste, électricien et autres spécialistes.

Ces divers mandataires spécialistes sont engagés au fur et à mesure de l'évolution des études; l'importance de leur engagement varie en fonction de cette évolution et de l'importance de l'objet à réaliser.

Les frais de préétudes et d'études constituent une avance sur le crédit de construction.

En matière d'aménagement urbain, les prestations concernent, généralement, l'avant-projet et le projet de l'architecte, ainsi que les prestations de conseil de l'ingénieur civil. Dans certains cas, peuvent s'ajouter un géomètre ou un ingénieur en transports.

A ce stade d'étude, l'architecte est le pilote de l'opération, alors que l'ingénieur civil le devient lors de la réalisation, il le devient dès l'élaboration de l'appel d'offres, jusqu'à la réalisation achevée.

Information sur les projets

La motion M-343 de M. Roman Juon et Mme. Christiane Olivier amendée et acceptée par le Conseil municipal le 14 octobre 1998 demandait *"Des outils modernes pour faciliter la compréhension des projets d'urbanisme, d'aménagements et d'architecture"*.

Le Conseil administratif souhaitant répondre aux attentes exprimées par le Conseil municipal et soucieux de mieux informer les citoyennes, les citoyens et leurs élus, propose que des montants soient alloués à l'information et à la communication dans le cadre de la présente demande de crédit d'études et de préétudes, ceci pour des opérations qui nécessitent un engagement particulier en la matière.

Des prestations d'information et de concertation, fort importantes dans l'aménagement d'un domaine public dans lequel divers maîtres d'œuvre interviennent, sont donc ajoutées.

Pour la réalisation d'équipements bâtis, le coût des prestations d'information oscille entre 0.15% et 1% du coût de l'ouvrage, selon les moyens engagés. Pour celles relatives aux aménagements urbains, c'est un montant correspondant au 10% des prestations d'architectes et d'ingénieurs qui a été établi.

Les prestations de promotion (conduite de l'opération) sont, elles, comptées sur la base d'un ratio de 5% du montant des prestations d'architectes et d'ingénieurs.

Les frais de préétudes et d'études constituent une avance dont il est tenu compte lors de la présentation de la demande de crédit de réalisation.

3. Description des études et projets

Au sein du 19^e PFQ, les études concernent les rubriques, les ensembles et les objets suivants :

10 LOGEMENTS

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés : 2'443'000 francs

Dans le domaine du logement, les études qui seront conduites tiendront compte des remarques formulées par les diverses commissions du Conseil municipal concernées, notamment par la commission ad hoc "Saint-Gervais" qui s'est largement prononcée sur cette problématique.

Liste des études à entreprendre :

<i>N° Objet</i>	<i>Localisation/Libellé</i>	<i>Coût estimé</i>
11.50.03	Aménagement, Constructions et Voirie Préétudes diverses pour la construction d'immeubles	
	Coût estimé des études :	300'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction de bâtiments de logements dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

12.15.01 Tour-de-Boël 7, rue de la
Etude de restauration du bâtiment

Coût estimé des études :	300'000 francs
Information/communication :	16'500 francs
Total	316'500 francs
Coût estimé des travaux :	3'300'000 francs
Volume SIA	3'326 m3

L'emplacement occupé par l'immeuble rue de la Tour-de-Boël 7 est compris dans les limites les plus anciennes de Genève. L'importance du site est donc évidente.

A l'origine, l'édifice comportait trois étages sur rez. Surélevé de deux étages au XVIII^e siècle, il se présente aujourd'hui comme un bâtiment de cinq étages sur rez, ainsi que des caves voûtées et des greniers. Immeuble de tête, il occupe une parcelle trapézoïdale et présente trois faces très différentes les unes des autres.

Le bâtiment a été acheté par la Ville de Genève en 1922 dans le but d'être démoli afin d'assurer un assainissement du quartier de la Tour-de-Boël.

Aujourd'hui, la distribution de l'immeuble comprend :

- un sous-sol
- un rez-de-chaussée affecté au commerce
- cinq étages comprenant 10 logements, au total 24,5 pièces
- un comble qui regroupe les greniers
- un surcomble affecté à l'étendage.

La méthode d'évaluation rapide (MER), réalisée en 1994, a permis de constater un degré de détérioration «lourde» due surtout au vieillissement des matériaux.

La structure porteuse semble relativement en bon état mais la totalité de l'enveloppe ainsi que la cage d'escalier sont à refaire. Tous les équipements ainsi que toutes les installations techniques sont vétustes ou incomplètes : la production d'eau chaude, le chauffage, la colonne d'alimentation en eau, etc. Les cuisines et les salles d'eau sont également à refaire ou à créer. En effet, seuls deux appartements sur dix sont équipés d'une salle de bains, les logements ne bénéficiant que d'un wc commun situé à chaque palier intermédiaire.

Véritable miraculé de la démolition qui a frappé une partie importante du secteur de la Tour-de-Boël, le bâtiment l'est aussi de la transformation lourde à laquelle les immeubles voisins n'ont pas réchappé. Cet oubli fait qu'il est aujourd'hui un véritable objet patrimonial mais qui exige, pour survivre et s'adapter aux besoins actuels de confort, des interventions et des travaux de réparation importants.

12.50.03 Aménagement, Constructions et Voirie
Préétudes diverses pour la rénovation d'immeubles

Coût estimé des études : 300'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la réhabilitation ou à la rénovation de bâtiments de logements dont la nécessité n'est pas connue à ce jour.

12.55.02 Violette-Jean 17, rue
Etude de rénovation après incendie p.m.

Cet immeuble a été construit en 1878.

Situé en 2ème zone de construction, il est implanté à l'angle de la rue Prévost-Martin, et il occupe une position de tête avec trois façades.

Cet immeuble comprend 2 étages sur rez habitable et combles aménagés.

Le 28 novembre 1990 il est endommagé par un incendie qui détruit entièrement la toiture, les combles et partiellement le 2ème étage et la cage d'escalier.

Une rénovation complète du bâtiment est prévue, ainsi que la reconstitution à l'identique des parties endommagées par l'incendie.

Une typologie intérieure avec 2 logements par étage et une affectation commerciale du rez-de-chaussée ont été choisies.

L'étude, actuellement en cours, est financée par le biais du remboursement effectué par l'assurance incendie. Une demande de crédit de réalisation sera déposée ultérieurement devant le Conseil municipal sous déduction du montant versé par l'assurance.

12.57.01 Claparède 2, place
Etude de réfection des façades de l'immeuble

Coût estimé des études :	70'000 francs
Coût estimé des travaux :	1'000'000 francs
Volume SIA	6'886 m3

Situé sur l'ancienne propriété Claparède, cet immeuble a été construit en 1895. Son gabarit et son standing d'immeuble bourgeois en font un immeuble de valeur.

L'immeuble comporte cinq étages sur rez, plus combles.

Le nombre de logements est de 5, soit un par étage, comprenant 50 pièces. Quatre étages sont occupés par des cabinets médicaux.

Le rapport du RPIM de 1992 indique un degré de détérioration légère. La toiture a été refaite en 1998. Pour les façades, il s'agit d'améliorer l'isolation phonique des vitrages, de changer les stores et volets, de nettoyer et réparer les parties en pierre naturelle et de reprendre les crépis de fonds de face. Un rafraîchissement de la cage d'escalier serait nécessaire.

12.63.01 Rois 13 à 17, rue des

Etude de réfection des façades de l'immeuble

Coût estimé des études	60'000 francs
Coût estimé des travaux :	800'000 francs
Volume SIA	31'867 m3

Bâtiments construits entre 1965 et 1967, de type Honneger, face au cimetière des Rois.

Ces immeubles comprennent 7 étages sur rez-de-chaussée.
Le rez est commercial, le 1er étage aménagé en bureaux et 6 étages de logements.

Les travaux consistent dans la réfection des façades, soit remplacement des vitrages avec du verre isolant, reprise des crépissages et suppression de la carbonatation. Réfection complète des peintures.

12.69.00 Lausanne 21 bis, 23 bis, 25 bis, 27, 31, rue de

Les immeubles de la rue de Lausanne 21 bis, 23 bis et 25 bis forment avec ceux des n^{os} 27 et 31 un ensemble qui témoigne de la première phase d'urbanisation de la rue de Lausanne dans la 2ème moitié du XIXème siècle.

L'origine de ces immeubles fut étroitement liée au développement du chemin de fer qui détermina la distribution parcellaire dans cette zone. En effet, les terrains entre la rue et les voies de chemin de fer constitueront des portions de territoire résiduelles, favorables à l'établissement d'activités mixtes, logements, entrepôts, ateliers, etc.

Les immeubles n^{os} 27 et 31 ont probablement été construits vers 1860, ceux situés aux n^{os} 21 bis, 23 bis et 25 bis, vers 1897-1898.

La Ville de Genève a acquis ces bâtiments dans les années quatre-vingts, en vue de les démolir afin d'élargir la rue de Lausanne. De ce fait, ils n'ont pas été rénovés et l'entretien dont ils ont fait l'objet a été minimal.

Le recensement établi en 1990-1991 selon la méthode MER indique une détérioration lourde pour les cinq immeubles.

Il convient d'effectuer une réfection complète de leur enveloppe, de prévoir une isolation des combles et si possible des façades, de changer les fenêtres et de mettre des vitrages isolants.

Les éléments porteurs devront être contrôlés et des travaux de confortation, ou le changement des poutres, devront être entrepris pour remédier aux défauts constatés (fissures, dénivellements, etc.).

Il faut également prévoir le changement et/ou la révision complète des installations techniques qui sont très vétustes et insuffisantes, ainsi que l'installation d'un chauffage central, ou individuel par appartement, et la ventilation des locaux sanitaires.

En outre, dans la plupart des appartements devront être aménagées des salles de bains et des cuisines selon les critères actuels. La menuiserie, la plâtrerie, la peinture, les papiers peints ainsi que les revêtements de sols devront également faire l'objet de travaux.

12.69.01 Lausanne 21 bis, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études	220'000 francs
Information/communication :	5'200 francs
Total	225'200 francs
Coût estimé des travaux :	2'100'000 francs
Volume SIA	3'393 m ³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 10, comprenant 30 pièces, au total.

12.69.03 Lausanne 23 bis, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études :	210'000 francs
Information/communication :	5'000 francs
Total	215'000 francs
Coût estimé des travaux :	2'000'000 francs
Volume SIA	3'274 m ³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 8, comprenant 27 pièces, au total.

12.69.05 Lausanne 25 bis, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études :	210'000 francs
Information/communication :	5'000 francs
Total	215'000 francs
Coût estimé des travaux :	2'000'000 francs
Volume SIA	3'380 m ³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 10, comprenant 27 pièces, au total.

12.69.07 Lausanne 27, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études :	240'000 francs
Information/communication :	5'700 francs
Total	245'700 francs
Coût estimé des travaux :	2'300'000 francs
Volume SIA	3'213 m ³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 11, comprenant 30 pièces, au total.

12.69.09 Lausanne 31, rue de
Etude de rénovation de l'immeuble

Coût estimé des études :	300'000 francs
Information/communication :	7'100 francs
Total	307'100 francs
Coût estimé des travaux :	2'800'000 francs
Volume SIA	4'586 m ³

Le bâtiment comporte cinq étages sur rez-de-chaussée et un sous-sol, plus des combles non aménagés.

Le nombre de logements est de 9, comprenant 32 pièces, au total.

12.92.01 Taconnerie 6, place de la
Etude de restauration du bâtiment

Coût estimé des études :	180'000 francs
Information/communication :	8'500 francs
Total	188'500 francs
Coût estimé des travaux :	1'700'000 francs
Volume SIA	1'571 m ³

Dans sa séance du 11 février 1998, le Conseil municipal a refusé le crédit nécessaire à l'étude de restauration de ce bâtiment (proposition N° 300). Pourtant, la réhabilitation de ce bel immeuble classé en 1923 devient urgente, ne serait-ce que parce que c'est le dernier de la place de la Taconnerie à ne pas avoir été rénové.

Sans être une construction d'exception, ce bâtiment reflète un certain nombre de traits distincts qui en font un édifice d'un grand intérêt; il témoigne d'un goût incontestable pour le travail soigné qui se manifeste notamment dans le travail de la pierre tant au niveau du profil des moulures que du décor sculpté.

Son origine remonte au XV^{ème} siècle; son gabarit a évolué au cours des siècles pour aboutir aujourd'hui à cinq étages sur rez-de-chaussée, auxquels s'ajoutent un comble à la Mansart et deux niveaux de sous-sols.

Le rez est affecté au commerce, les étages ainsi que le comble abritent 6 logements de 2 pièces, le surcomble est aménagé en greniers.

La méthode d'évaluation rapide (MER), réalisée en 1994, appliquée à ce bâtiment a permis de constater un degré de détérioration "lourde" due principalement au vieillissement des matériaux.

L'enveloppe est entièrement à refaire ainsi que la cage d'escalier. Aussi le rapport souligne-t-il la nécessité de procéder à un ravalement des façades, à la réparation du balcon, du décor sculpté et des fenêtres, au remplacement d'une partie des volets, à la réparation des souches de cheminées ainsi qu'à la réfection des murs, de la voûte et des planchers du sous-sol.

Toutes les installations techniques, les cuisines et les salles d'eau sont également très vétustes. Seul l'appartement du 1^{er} étage a été rénové en 1987. La valeur d'habitabilité a été jugée comme «moyenne» et ne correspond plus aux critères actuels de confort.

La surface au sol de l'immeuble étant peu importante, les appartements sont exigus (un par étage), ce qui rend difficile un changement de typologie.

Eu égard à son importance historique, au contexte dans lequel il se trouve et à ses qualités architecturales, ce bâtiment mérite une attention proportionnelle au classement dont il fait l'objet. Des mesures conservatoires s'imposent aujourd'hui d'urgence.

20 INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés :

100'000 francs

Dans le domaine des équipements de ce groupe spécifique, les projets retenus au 19^e PFQ font tous l'objet de crédits de préétudes et d'études existants; seule une réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législature, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre :

20.11.03 Aménagement, Constructions et Voirie : Préétudes diverses de bâtiments artisanaux

Coût estimé des études :

100'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation de bâtiments industriels, artisanaux ou commerciaux dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

30 ECOLES PUBLIQUES

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés :

988'000 francs

Dans le domaine des écoles publiques, c'est l'évaluation établie par le service d'urbanisme de la Ville de Genève sur la base des informations fournies par le Service de la recherche sociologique (SRS) qui permet de déterminer les objets retenus. Certains projets retenus au 19^e PFQ font déjà l'objet de crédits de préétudes ou d'études.

Liste des études à entreprendre :

30.01.02 Aménagement, Constructions et Voirie :

Préétudes diverses de bâtiments scolaires

Coût estimé des études :

300'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements scolaires dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

30.15 Lamartine 16 bis, rue

Etude d'aménagement d'un restaurant scolaire

Coût estimé des études :

170'000 francs

Information/communication :

8'000 francs

Total

178'000 francs

Coût estimé des travaux :

1'600'000 francs

Volume SIA

1'730 m³

La villa située à la rue Lamartine 16 abrite actuellement des activités parascolaires ainsi que la coordination des centres de loisirs ; elle sert également de dépôt pour le service des espaces verts.

La maison est en mauvais état et nécessite une réhabilitation complète et importante ainsi qu'une mise à jour de toutes les installations techniques.

Cette restauration permettrait à la Ville de Genève d'aménager un restaurant scolaire de 100 places avec une installation de remise en température, un office pour les préparations ainsi qu'un local pour le stockage des réserves.

Cet aménagement donnerait à la Ville de Genève l'opportunité de quitter les locaux qu'elle loue actuellement dans un immeuble voisin pour abriter ces activités.

30.71.03 Baulacre 8, rue - Ecole des Cropettes

Concours et études pour la construction d'une salle d'éducation physique

Coût estimé du concours et des études :	480'000 francs
Information/communication :	30'000 francs
Total	510'000 francs
Coût estimé des travaux :	5'000'000 francs

L'emplacement de cette future salle d'éducation physique est actuellement occupé par un pavillon provisoire abritant des activités parascolaires de l'école des Cropettes ainsi que par les véhicules du corps enseignant.

Un concours sera organisé afin d'obtenir l'intégration la plus cohérente possible dans ce tissu urbain difficile.

L'objet devra non seulement composer avec la présence très forte du pavillon Cropettes-Baulacre construit en 1994, mais il devra également permettre de redonner une définition convaincante de cette partie de rue.

Le concours devra aboutir à l'étude puis à la construction d'une salle d'éducation physique dont les dimensions correspondent au règlement cantonal relatif à la construction des locaux scolaires (30 x 16 x 7 mètres). Le bâtiment devra également abriter les locaux annexes nécessaires (local pour engins, vestiaires, douches, etc.).

40 CULTURE ET LOISIRS

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés : 2'430'000 francs

Dans le domaine de la culture, il s'agit de permettre de poursuivre les études des projets déjà engagés et de développer de nouvelles études liées à la réorganisation d'équipements existants, tels que les Halles-de-l'Ile, le Musée d'Art et d'Histoire ou encore le musée Rath.

Liste des études à entreprendre :

41.05.02 Aménagement, Constructions et Voirie :

Préétudes diverses de bibliothèques/discothèques

Coût estimé des études :	100'000 francs
--------------------------	----------------

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation de bibliothèques ou de discothèques dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

41.06.02 Pin 5, rue - B.A.A.

Aménagement de locaux, ascenseur, sécurité

Coût estimé des études :	140'000 francs
Information/communication :	10'000 francs
Total	150'000 francs
Coût estimé des travaux :	2'000'000 francs

Bâtiment résidentiel construit vers 1862 par Charles Gabriel Diodati, architecte, pour Emile Plantamour. L'immeuble a été légué à la Ville de Genève en 1927 par Madame Amélie Diodati-Plantamour.

L'immeuble comporte 3 étages sur rez et combles aménagés sur rue et 4 étages sur rez et combles aménagés sur cour.

L'immeuble est occupé aux rez, 1er et 2ème étages par la BAA et le 3ème et les combles par le cabinet des estampes.

Les travaux envisagés comprennent le réaménagement des locaux, le remplacement de l'ascenseur et la mise en place d'une détection vol et incendie.

41.20.01 Lieu à déterminer

Etude de création d'un local pour le service des bibliobus

Coût estimé des études :	130'000 francs
Coût estimé des travaux :	1'300'000 francs

Le service des bibliobus est actuellement installé à la rue du Vélodrome 14 dans des locaux qui n'offrent pas des conditions de travail satisfaisantes pour les employés des points de vue de l'hygiène et de la sécurité.

En juillet 2000, un rapport a été établi par M. Pierre-Henri Heizmann, coordinateur sécurité et santé au travail du service des ressources humaines. Il ressort de ce document que les conditions de travail du personnel du dépôt de la Jonction du service du bibliobus ne peuvent pas perdurer.

En 1995, des tests de qualité de l'air ont été pratiqués par le service cantonal de l'écotoxicologie. Ils ont révélé que les conditions de travail dans le bureau que le personnel occupe pendant les heures passées au dépôt *«étaient nettement influencées par la proximité des bus et du garage et que des polluants entraient dans le bureau»*. Ces conclusions ont été confirmées dans le cadre de l'étude Heizmann par un nouveau rapport de ce service en date du 8 mai 2000.

Le 19 juillet 2000, le Conseil administratif a décidé de prendre une mesure d'urgence afin de déplacer provisoirement le service des bibliobus.

Dans un premier temps, ce service déménagera provisoirement sur le site des Charmilles (ZIC) dans l'attente de l'aménagement définitif propre à répondre à son attente.

Le site définitif recherché devra être capable d'abriter cet équipement qui comprend : une aire de stationnement pour cinq bus et deux fourgons, un dépôt pour les 40'000 livres en dépôt, ainsi qu'un bureau pour les sept employés.

41.24.01 Bâtie, chemin de la

Etude de transformation de l'ancien réservoir 1 des SIG en un dépôt pour la BPU, la BAA et les Bibliothèques Municipales.

Coût estimé des études :	160'000 francs
Coût estimé des travaux :	1'600'000 francs

Le 12 janvier 2000, le CA a décidé d'affecter l'ancien réservoir des SIG No 1 à l'entreposage de livres sous réserve de vérifications techniques.

Une expertise est en cours, dont le financement est assuré par le prélèvement d'une somme de F. 100'000.- sur le crédit « préétudes diverses pour les bibliothèques municipales. »

Il s'agit par ce biais de tenter d'apporter une réponse au lancinant problème de stockage d'ouvrages, auquel sont confrontés les responsables des différentes bibliothèques de la Ville de Genève.

Si les conclusions de l'expertise sont favorables, il s'agira alors d'assainir la construction, de créer un accès direct depuis le chemin de la Bâtie, de construire un système de rangement pour quelque 500'000 livres et d'assurer à ces ouvrages de bonnes conditions de conservation par des installations techniques adéquates.

42.18.02 Aménagement, Constructions et Voirie :

Préétudes diverses de musées

Coût estimé des études :	200'000 francs
--------------------------	----------------

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation de musées dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

42.35.01 Neuve, place - Musée Rath

Etude générale de rénovation du musée.

Coût estimé des études :	250'000 francs
Information/communication :	25'000 francs
Total	275'000 francs
Coût estimé des travaux :	2'500'000 francs

La volonté de faire procéder à la rénovation du musée a été exprimée par le département des affaires culturelles à travers le Musée d'Art et d'Histoire dont ce musée dépend.

La direction du MAH indique, " *L'étude de la rénovation générale du musée devrait englober à la fois tout le bâtiment (consolidation des fondations incluse) et son infrastructure technique qui est devenue si vétuste qu'elle ne répond plus, dans son ensemble, aux normes de sécurité et aux conditions climatiques exigées dans ce domaine.*"

"Dans ce contexte, il est bon de mentionner que la structure initiale du musée Rath, qui comprenait alors trois salles à éclairage latéral inspirées de la grande galerie du Louvre, a été complètement dénaturée dans les années septante. Les voûtes qui bénéficiaient de cet éclairage latéral dont les avantages sont aujourd'hui largement reconnus, sont dissimulées derrière le faux plafond. Dans le cadre de l'étude à réaliser, il est fortement conseillé de revenir à la situation d'origine. L'installation d'un monte-charge facilitant la circulation des oeuvres dans le bâtiment devrait également être étudiée."

La Conseil administratif a retenu cet objet comme faisant partie du 19e PFQ et le crédit d'étude doit servir, dans un premier temps, à l'étude du remplacement de la ventilation et de la climatisation qui est prioritaire, puis l'étude de réhabilitation de l'édifice.

42.37.01 Lausanne 192, rue - La Console (CJB)

Etude de rénovation générale du bâtiment.

Coût estimé des études :	150'000 francs
Information/communication :	15'000 francs
Total	165'000 francs
Coût estimé des travaux :	1'500'000 francs

Le Conservatoire botanique est installé en 1904 entre le lac et la rue de Lausanne au lieu dit « La Console ».

Ce bâtiment abrite la collection des herbiers Delessert.

L'immeuble comprend 2 étages sur rez et un sous-sol partiellement aménagé en laboratoire.

Une rénovation complète du bâtiment est prévue, soit la réfection complète de la toiture et des façades, le remplacement de tous les fluides à l'intérieur, ainsi qu'un rafraîchissement complet des locaux.

42.41.01 Vieux-Grenadiers 10, rue des – BAC + 3 :

Etude de regroupement d'activités liées à l'art contemporain. g

p.m.

Le programme de ce regroupement d'activités est actuellement à l'étude dans le département des affaires culturelles. En temps voulu, une demande spécifique de crédit d'étude sera déposée devant le Conseil municipal par le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

43.18.02 Aménagement, Constructions et Voirie :

Préétudes diverses de théâtres

Coût estimé des études : 200'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation de théâtres dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

43.42.03 Rotisserie 10, rue - Alhambra :

Etude d'aménagement de la Maison des musiques

Coût estimé des études : 150'000 francs

Coût estimé des travaux : 12'00'000 francs

L'Alhambra est destiné en priorité à l'art musical et à son expression publique, concerts d'abord, mais aussi conférences, débats, projections de films musicaux, spectacles légers, etc...

De plus, des festivals de musique contemporaine, de jazz, de chansons, etc, y trouvent un lieu d'accueil, d'information et de rencontres pour leur public et leurs artistes.

L'Alhambra sera également un lieu destiné à la promotion de l'ensemble de la vie culturelle genevoise. Un point d'information, de billetterie (billetel) et de ventes de documents divers (revues, brochures, livres) sera ouvert. Un café-restaurant, qui pourra accueillir des spectacles de cabaret et des petits concerts, ainsi qu'un bar compléteront ce dispositif.

Enfin, le bâtiment accueillera quelques locaux administratifs en relation avec la gestion de cet équipement.

Cette étude devra englober la réflexion sur un périmètre plus large d'aménagement en tenant compte des relations entre la butte de la Vieille-Ville et la Basse-Ville.

44.01.01 Aménagement, Constructions et Voirie :

Préétudes diverses de conservation du patrimoine

Coût estimé des études : 100'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la restauration d'objets du patrimoine dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

46.10.03 Aménagement, Constructions et Voirie :

Préétudes diverses d'équipements de loisirs

Coût estimé des études : 200'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements de loisirs dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

46.53.01 Ile, place de l' - Halles de l'Ile

Etude de réaffectation pour une centre d'animation culturelle et création d'une verrière

Coût estimé des études :	Verrière :	150'000 francs
	Bâtiments :	390'000 francs
	Information/communication :	60'000 francs
	Total	600'000 francs
Coût estimé des travaux :	Verrière :	1'250'000 francs
	Bâtiments :	4'450'000 francs

Les halles de l'Ile appartiennent au domaine public et sont à conserver comme tel.

Aussi, afin de valoriser ce lieu et le rendre attractif par des activités culturelles qui génèrent une fréquentation régulière et fournie, il est impératif de revoir complètement l'aménagement de cet ensemble.

- A l'intérieur des bâtiments :
les espaces devront être modulés en fonction des surfaces à affecter aux différentes activités retenues. Le déplacement du restaurant, côté place de l'Ile, pourrait notamment être envisagé.
- Entre les deux corps de bâtiment :
la couverture de l'allée centrale doit impérativement être étudiée afin d'offrir une meilleure utilisation du complexe dans son ensemble.

Il faut cependant considérer qu'il n'est pas possible d'arrêter avec précision les détails qui ne pourront être déterminés qu'après une étude approfondie de tous les aspects du problème posé. Par contre l'étude devra tenir compte du projet "Au fil du Rhône".

50 SPORT

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés : 200'000 francs

Dans le domaine des équipements de ce groupe spécifique, les projets retenus au 19^e PFQ font tous l'objet de crédits de préétudes ou d'études existants; seule une réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législation, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre :

50.14.02 Frontenex 7, plateau :

Préétude de construction d'un complexe sportif

p.m.

La préétude sera effectuée au moyen du crédit n° 41 de 300'000 francs voté le 26.04.1988 en vue de la rénovation et la construction des installations sportives du stade de Frontenex.

Par la suite ce projet a été retardé en raison de la situation financière générale de la Ville de Genève et le crédit voté n'a pas été utilisé.

Aujourd'hui, ce projet redevient d'actualité et l'étude sera menée sur la base d'un nouveau programme d'équipement basé sur la réalisation d'une salle omnisports en lieu et place de la salle de rink-hockey originellement prévue.

Un crédit d'étude spécifique sera présenté au Conseil municipal suite à cette préétude, pour une mise au concours.

50.19.02 Aménagement, Constructions et Voirie :

Préétudes diverses d'équipements sportifs

Coût estimé des études :

200'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements sportifs dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

60 SOCIAL

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés :

750'000 francs

Dans le domaine social, les études qui seront conduites sont en adéquation avec les nécessités légales qui sont celles de notre commune. Les projets retenus au 19^e PFQ font tous l'objet de crédits de préétudes ou d'études existants; seule une réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législature, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre :

60.01.03 Aménagement, Constructions et Voirie :

Préétudes diverses d'équipements sociaux

Coût estimé des études :

100'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements sociaux dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

61.33.01 Frontenex 5, plateau de – Villa Fromel :

Etude d'aménagement du siège de la présidence et de
La direction du Département des affaires sociales, des
écoles et de l'environnement

Coût estimé des études :	150'000 francs
Coût estimé des travaux :	2'300'000 francs

Le département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, à l'étroit dans ses locaux actuels, de surplus en location, a choisi l'opportunité de la mise à disposition de la villa Fromel, sise au plateau de Frontenex, n° 5, par l'Etat de Genève et devant faire l'objet d'un échange de propriété avec la Ville, pour y installer son nouveau siège.

Compte tenu de l'échéance du bail de la rue de l'Athénée n° 7 à fin mars 2003, et de l'urgence de mise en œuvre de la décision prise le 15 février 2001 par la direction du département concerné, les premières études seront engagées sur la base du solde de crédit disponible au poste 60.01.01, "Préétudes diverses d'équipements sociaux", de la proposition n° 138 votée le 25 avril 1989.

Après le vote de la présente proposition, les études devant conduire au dépôt de la demande de crédit de réalisation seront poursuivies au moyen du crédit demandé.

Lors de l'établissement du 19^e PFQ, la localisation de cet objet était prévue au n° 6 de la route du Bout-du-Monde dans l'ancienne villa Tardy.

64.02 Aménagement, Constructions et Voirie :

Etude générale centres d'action sociale et de santé

Coût estimé des études :	500'000 francs
--------------------------	----------------

Cette étude a pour but de définir les programmes et les localisations de ces équipements que les communes doivent aujourd'hui prendre en charge dans le cadre de la politique sociale générale.

70 SECURITE PUBLIQUE

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés :	225'000 francs
--	-----------------------

Dans le domaine des équipements de ce groupe spécifique, les projets retenus au 19^e PFQ font tous l'objet de crédits de préétudes ou d'études existants; seule une réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législation, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre :

70.01.02 Aménagement, Constructions et Voirie :
Préétudes diverses d'équipements de sécurité publique

Coût estimé des études : 100'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements de sécurité publique dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

73.27.01 Bâtie, chemin de la
Etude de transformation de l'ancien réservoir 2 des SIG en dépôt pour le service d'incendie, la protection civile et les archives municipales.

Coût estimé des études : 125'000 francs
Coût estimé des travaux : 1'200'000 francs

Le 12 janvier 2000, le CA a décidé d'affecter partiellement l'ancien réservoir des SIG No 2 à l'usage de la P.C. et du S.I.S., pour remplacer les locaux que ces services ont dû quitter à St Georges et aux anciens abattoirs.

Une autre partie sera réservée pour les besoins de stockage des archives municipales.

Cette dernière destination fait aussi l'objet d'une étude de faisabilité conjointement avec le réservoir No 1. (voir objet 41.42.02).

En cas de conclusions positives de l'expertise, les travaux consisteront en la création d'un accès véhicules depuis le chemin de la Bâtie, à l'assainissement de l'ouvrage et à son équipement en installations techniques aptes à créer de bonnes conditions climatiques pour les archives.

80 HYGIENE ET SALUBRITE PUBLIQUE

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés : 1'025'000 francs

Dans ce domaine spécifique, il s'agit de permettre de poursuivre les études des projets déjà engagés et de développer de nouvelles études liées à la restauration ou à la réorganisation d'équipements existants.

81.03 Plan directeur des égouts de la Ville :
Réactualisation du plan

Elaboration d'un plan général d'évacuation des eaux (PGEE) en collaboration avec les instances cantonales et les communes adjacentes à la Ville de Genève.
Ces études préliminaires conduiront à la révision d'un plan d'évacuation différencié.

Coût estimé des études : 150'000 francs

81.08.01 Molard, place :

Etude de construction collecteur à régime séparatif EU/EP

Le réaménagement de la place du Molard nécessitera une reconstruction en régime séparatif EU/EP des collecteurs existants afin de ne pas devoir intervenir après les travaux de surface.

Coût estimé des études : 100'000 francs

81.12.05 Champel - Philosophes - Arve :

Etude du tronçon Philosophes, place - Champel plateau

Poursuite des études d'équipement en collecteur EU/EP entre la place des Philosophes et le plateau de Champel, afin de mettre en place la « colonne vertébrale » d'évacuation des EP sur un bassin d'environ 131 hectares.

Coût estimé des études : 300'000 francs

81.21.01 Châtelaine, Charmilles, St-Jean, quartiers, Rhône

Etude de construction d'un collecteur EP

Engagement de la phase des études de détails nécessaires à la constitution des dossiers d'appels d'offres auprès des entreprises, avant le dépôt au Conseil municipal de la demande de crédit de construction des collecteurs EU/EP jusqu'à la limite communale.

Coût estimé des études : 250'000 francs

84.04.01 Moïse-Duboule, chemin

Bâtiment d'entrée du cimetière du Petit-Saconnex

Etude de rénovation du bâtiment d'entrée et aménagements intérieurs

Coût estimé des études : 60'000 francs

Coût estimé des travaux : 800'000 francs

Situé le long du chemin Moïse-Duboule, ce bâtiment d'entrée du cimetière a été construit en 1878.

Le bâtiment qui est composé de deux ailes est utilisé à droite comme loge de gardien et à gauche comme vestiaire pour les employés qui entretiennent le cimetière.

Une réfection complète de l'enveloppe du bâtiment est nécessaire, soit réfection de la couverture en ardoises, ferblanterie en cuivre, contrôle de la charpente. En façades, réfection des crépissages, nettoyage des soubassements en roche, remplacement des menuiseries extérieures. Réaménagement des vestiaires.

84.05.02 Cimetière 1, avenue – Cimetière de St. Georges

Etude de construction d'un 4^e four crématoire et
de mise en conformité des installations existantes

Coût estimé des études :	165'000 francs
Coût estimé des travaux :	1'200'000 francs

La construction d'un 4^e four crématoire est rendue nécessaire par l'augmentation constante des incinérations et par une meilleure répartition dans l'organisation du travail.

La mise en conformité des installations existantes, vieilles de plus de 25 ans, est une obligation légale liée à l'application des normes édictées par l'ordonnance fédérale sur la protection de l'air et par les exigences de l'OCIRT.

En outre, la vétusté de certaines installations nécessite leur proche remplacement.

90 AMENAGEMENT DU DOMAINE PRIVE DE LA VILLE DE GENEVE

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés : 100'000 francs

Dans le domaine de l'aménagement du domaine privé de la Ville de Genève il s'agit de permettre de poursuivre les études des projets déjà engagés et de développer de nouvelles études liées à la réorganisation d'aménagements existants.

Liste des études à entreprendre :

91.23.03 Aménagement, Constructions et Voirie :
Préétudes diverses d'espaces publics

Coût estimé des études :	100'000 francs
--------------------------	----------------

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à l'aménagement d'espaces publics dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

100 AMENAGEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés : 4'470'750 francs

Dans le domaine de l'aménagement du domaine public de la Ville de Genève, il s'agit de permettre de poursuivre les études des projets déjà engagés et de développer de nouvelles études liées à la réorganisation d'aménagements existants.

Liste des études à entreprendre :

101.20.05 Sautter, rue :

Reconstruction chaussée, trottoirs, aménagement cyclable, collecteur EU/EP

Les préétudes ont été réalisées par les services de la division de la Voirie et la phase consiste à élaborer l'appel d'offres à adresser aux entreprises et sur la base duquel le Conseil municipal sera saisi pour le vote d'un crédit de construction.

Coût estimé des études : 100'000 francs

101.70.05 Dancet, Dizerens, Masbou, rues

Aménagement trottoirs et construction collecteur EU/EP

La mise en rues piétonnes des rues Dizerens et Masbou implique avant tout un aménagement définitif de la surface et que les infrastructures des collecteurs EU/EP soient réalisées compte tenu de la vétusté de celles-ci.

Les nouveaux collecteurs seront construits jusqu'au quai Charles Page et un dispositif de type « décanteur particulaire » est envisagé avant le rejet des EP à l'Arve.

L'étude d'aménagement des surfaces a été effectuée, celle-ci a reçu une approbation LER.

Coût estimé des études : 270'000 francs

Etudes liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2001

101.83.03 Mesures d'aménagement complémentaires à la réorganisation de la ligne de bus 1 des Transports publics genevois

Une profonde réorganisation, progressive, de la ligne de bus 1 de ceinture des Transports publics genevois est en cours afin d'en faire une desserte des secteurs, des quartiers qui entourent le centre ville, Les Pâquis, La Jonction, Plainpalais, La Cluse, Les Tranchées.

Il s'agit également de faciliter la reconnaissance de la ligne en utilisant les mêmes rues dans les deux sens et en améliorant la liaison avec les arrêts d'échanges, les grands équipements publics et la proximité des parcs de stationnement.

Nombre d'améliorations concernent uniquement l'organisation de la circulation et sont de la compétence de l'Office des transports et de la circulation.

Plusieurs projets d'aménagement du domaine public, encore à l'étude ou prochainement en travaux, déjà objets de crédits d'étude accordés par le Conseil municipal, sont concernés : rues Rothschild et Butini, place de la Navigation, place des Alpes, place de Cornavin, place Bel-Air, boulevard Carl-Vogt, place des 23-Cantons, place des Augustins, parc des Chaumettes, place Sturm.

La présente demande de crédit d'étude concerne, en complément, les rues et les places suivantes : rue des Bains, quartier de La Cluse, place Claparède, boulevard des Tranchées, rue Adrien-Lachenal.

Un schéma directeur d'aménagement urbain sera également établi afin d'insérer cette infrastructure dans les réseaux de déplacements dits « doux » (piétonniers, cyclistes) et de la relier aux autres infrastructures publiques.

Etablissement des projets :

•	Schéma directeur d'aménagement urbain :		100'000 francs
•	Interventions ponctuelles (ing. Civil) :		
	Rue des Bains	250'000	
	Bd. Carl-Vogt	50'000	
	Rues John-Grasset et Barthélémy-Menn	130'000	
	Bd. Des Tranchées, rte. de Florissant	260'000	
	Rue A.-Lachenal	140'000	830'000 francs
•	Rue des Rois :		
	Honoraires d'architecte	50'000	
	Honoraires d'ingénieur en transports	10'000	
	Honoraires d'ingénieur civil	<u>100'000</u>	
	Sous-total	160'000 francs	
•	Place Ed.-Claparède :		
	Honoraires d'architecte	70'000	
	Honoraires d'ingénieur en transports	50'000	
	Honoraires d'ingénieur civil	<u>100'000</u>	
	Sous-total	220'000 francs	
	Sous-total		1'310'000 francs
•	Information/communication :		42'000 francs
•	Honoraires de promotion :		68'000 francs
	Total		<u>1'420'000 francs</u>

L'étude est inscrite sous le No PFQ 101.83.01 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2001 ».

101.83.03 Rue des Ronzades

Dans le cadre des études de modération établies par la Ville de Genève, ainsi que dans celui du plan de circulation de la Ville de Carouge et de la branche de tramway « Acacias », le réaménagement de la rue des Ronzades, en lien avec les carrefours proches de la route des Acacias et de la rue du Grand-Bureau, est important.

Cette mesure a été reprise récemment par le groupe « Acacias 2000 », car elle entre également dans le cadre des mesures complémentaires à la réalisation des garages collectifs de l'Etoile et du « Migros-parc » à Carouge.

Des mesures provisoires seront prises à court terme, ainsi que la création d'une « zone 30 km/h. ».

A plus long terme, la rue pourra être réaménagée.

Ce projet doit également tenir compte du parc proche.

Etablissement des projets :

• Honoraires d'architecte :	82'000 francs
• Honoraires d'ingénieur :	100'000 francs
• Géomètre :	20'000 francs
• Information/communication :	16'300 francs
• Honoraires de promotion :	10'900 francs
Total	229'200 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 101.83.01 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes liées à l'aménagement urbain et aux transports publics 2001 ».

102.36.05 Passerelle des Halles-de-l'Ile

La motion préjudicielle M-68 de Mme Liliane Johner, M. Sami Kanaan, Mme Michèle Kunzler, MM. Bernard Lescaze et Christian Zaugg : « Animation aux Halles de l'Ile » du 28 février 2000, reprend plusieurs motions relatives à l'affectation des Halles-de-l'Ile, leur animation et aux liaisons piétonnes.

Le centre culturel des Halles-de-l'Ile exploite un ancien abattoir municipal, devenu par la suite un marché couvert de la ville. A l'époque, situé en fin de l'Ile séparant les deux biefs du Rhône, il a été progressivement inclus dans un ensemble de promenades, avec la promenade des Lavandières, le passage sous le pont de la Coulouvrenière. En formulant des idées nouvelles de lien de Genève avec l'eau, de revalorisation des bords du Rhône, la conception du « Fil du Rhône » ainsi que le projet de plan directeur des chemins pour piétons présentent un réseau de promenades, de passages qui favorisent la déambulation des piétons dans le site du Rhône et auprès des équipements sociaux, culturels, commerciaux ou de transports.

La proposition PR-54 en vue de l'ouverture d'un crédit de 216 622 francs, complémentaire au crédit de 70 000 francs accordé par le Conseil municipal le 12 octobre 1993, destiné à la construction d'un escalier entre le pont de la Coulouvrenière et la promenade des Lavandières, est une première réponse à ce programme ambitieux.

La réalisation d'une passerelle reliant directement le quai Turretini à la place de l'Ile, comme pendant de la passerelle de l'Ile, se situe dans ce réseau et dans cette conception d'ensemble.

Etablissement du projet :

• Honoraires d'architecte :	58'500 francs
• Honoraires d'ingénieur :	80'000 francs
• Information/communication :	10'350 francs
• Honoraires de promotion :	7'450 francs
Total	156'300 francs

L'étude répond à la motion M-68 « Animation aux Halles de l'Ile », qui reprend, notamment, le motion 58 « Construction d'une passerelle complémentaire en l'Ile ».

L'étude n'est pas incluse dans le 19e Programme financier quadriennal. La réalisation est inscrite sous le No 102.36.05 « Ile, place, Halles-de-l'Ile « Au Fil du Rhône » : création d'une passerelle piétons » pour un montant de 500'000 francs.

Etudes d'aménagement de rues et de places 2000

102.19.03 Rue Pictet-de-Bock

La Maison communale de Plainpalais a été rénovée récemment. Un nouvel accès pour les personnes handicapées a été prévu pour la rue Pictet-de-Bock.

Cette rue est incluse dans un réseau serré de desserte locale du quartier, à l'image des rues Masbou et Dizerens, fermées à la circulation. Un itinéraire cyclable important y passe. Dès lors, la circulation de cette rue peut être modérée afin d'améliorer le passage des piétons, en complément de la rénovation de la Maison communale de Plainpalais.

Etablissement du projet :

• Honoraires d'architecte :	33'500 francs
• Honoraires d'ingénieur :	60'000 francs
• Géomètre :	15'000 francs
• Information/communication :	5'800 francs
• Honoraires de promotion :	5'700 francs
Total	120'000 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.19.03 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de places et de rues 2000 ».

102.19.03 Carrefour du chemin du Petit-Saconnex-route de Ferney-avenue de l'Ariana

Dans le cadre de la proposition PR-300, un crédit d'étude de 100'000 francs avait été accordé pour la correction de la route de Ferney suite à l'installation de l'extension de l'Organisation mondiale de la protection intellectuelle dans le quartier des Genêts.

Ce crédit d'étude concerne le réaménagement de la route de Ferney, entre la place des Nations et le chemin Sous-Bois, dans le but de réaliser le projet d'élargissement de la route, contre la nouvelle extension de l'Organisation mondiale de la protection intellectuelle.

Même si cette extension a été différée, le projet est maintenant arrêté et la Ville de Genève sera certainement sollicitée prochainement pour l'étudier.

La présente demande correspond au projet d'aménagement du carrefour du chemin du Petit-Saconnex et de la route de Ferney, rendu nécessaire par le rapport de certains mouvements de circulation de la place des Nations à l'avenue de l'Ariana. Ceci est lié au projet, déjà en cours, de la place des Nations.

Afin de réduire l'impact routier sans modifier la capacité d'échange des flux de circulation du secteur, certains mouvements sont reportés au chemin Rigot et à l'avenue de l'Ariana. Cette dernière option a des conséquences sur le réaménagement du carrefour de chemin du Petit-Saconnex-route de Ferney.

Enfin, ce réaménagement permettra le lien direct souhaité, actuellement irréalisable, entre le secteur de l'Hôtel Intercontinental et celui des Nations unies.

Etablissement du projet :

• Honoraires d'architecte :	35'000 francs
• Honoraires d'ingénieur :	106'000 francs
• Infrastructures :	70'000 francs
• Information/communication :	21'000 francs
• Honoraires de promotion :	7'050 francs
Total	239'050 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.19.03 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de places et de rues 2000 ».

102.19.03 Places de Cornavin et de Montbrillant

Dans le cadre de la proposition PR-300 en vue de l'ouverture d'un crédit de 14'865'000 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 17e Programme financier quadriennal, un crédit de 500'000 francs avait été accordé pour la mise sur pied du concours d'architecture pour l'aménagement des places de Cornavin et de Montbrillant, ainsi que du rez-de-chaussée de la gare de Cornavin.

Pour un aménagement au terme de la mise en service de la branche de tramway « Sécheron », celui-ci complète les plans approuvés par l'Office fédéral des transports pour la place de Cornavin; pour le terme de la mise en service du Transport collectif Meyrin-Cern, celui-ci fournit les bases de développement de projets pour la place de Montbrillant et la gare.

Afin de répondre aux observations faites dans le cadre de la mise à l'enquête du projet de la branche de tramway « Sécheron » et anticiper sur les futurs développements, le périmètre originel a été étendu au boulevard James-Fazy et au parc de Notre-Dame, ainsi qu'aux deux passages de Montbrillant et des Grottes.

La présente demande de crédit couvre les honoraires d'établissement du projet pour le parc de Notre-Dame et le boulevard James-Fazy, en complément de la place de Cornavin elle-même.

Elle couvre également les frais complémentaires de faisabilité du projet pour la place elle-même intervenus dans le cadre de la constitution du programme du concours et de la conciliation avec les riverains (structure du garage collectif de Cornavin, systèmes de suspension des lignes aériennes et de l'éclairage public, extension du périmètre au parc de Notre-Dame notamment).

Les travaux liés au passage de la branche de tramway « Sécheron » sur la place font l'objet de la proposition du Conseil administratif PR 51 en vue de l'ouverture d'un crédit de 37'154'000 francs destiné pour 25'358'550 francs aux travaux d'aménagement et de réfection liés à la ligne de tramway 13 (section Sécheron), pour 10'636'110 francs, dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 1'190'660 francs, à la construction d'un réseau de collecteurs en système séparatif et de collecteurs pour les eaux de surface dans le secteur de la ligne de tramway 13 (section Sécheron), pour 2'806'000 francs dont à déduire une participation de l'Etat de Genève de 456'000 francs aux travaux induits par les mesures d'accompagnement à la ligne de tramway 13 (section Sécheron) avec le prolongement de la ligne de bus 1 en direction de la place des Nations.

Les travaux issus des présents concours d'architecture et projet feront l'objet d'une demande de crédit complémentaire.

Dans le cadre du 20e Programme financier quadriennal, une demande de crédit d'étude spécifique couvrira les projets de la place de Montbrillant et de ses abords, pour une réalisation prévue à l'horizon de la mise en oeuvre du Transport collectif Meyrin-Cern.

Etude de faisabilité :	100'000 francs
------------------------	----------------

Etablissement du projet :	
---------------------------	--

• Honoraires d'architecte :	150'000 francs
• Honoraires d'ingénieur (pl. Cornavin) :	100'000 francs
• Information/communication :	25'000 francs
• Honoraires de promotion :	22'800 francs
Total	397'800 francs

Le premier crédit d'étude, inclus dans la proposition PR-300, et la présente répondent à l'interpellation I-17 de M. Pierre Maudet : « Fin des ténèbres au passage Montbrillant ».

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.19.03 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de places et de rues 2000 ».

102.19.03 Parc des Chaumettes :

Etude de circulation et de faisabilité des accès à l'Hôpital

Dans le cadre de la proposition PR-300, un crédit de 230'000 francs a été accordé pour la mise sur pied d'un concours d'architecture pour l'aménagement du parc des Chaumettes et pour l'établissement du projet.

Dans le cadre l'étude de l'« écomobilité » du quartier de La Cluse-La Roseraie, effectuée avec les associations du quartier, et lors de la préparation du concours pour l'aménagement du parc, il est apparu que son aménagement était très lié au système d'accès de l'Hôpital.

Actuellement, les voies d'accès à l'Hôpital traversent les parcelles destinées au futur parc, en zone de verdure. Le schéma directeur adopté par le Conseil d'Etat pour l'Hôpital prévoit, à long terme, un accès uniquement souterrain, par le dénivelé de la rue Sautter.

L'examen de nouvelles variantes de schéma de circulation et de leur faisabilité constructive a permis de définir un schéma de circulation qui, tout à la fois, préserve les liens entre le parc et le quartier de la Cluse et assure une accessibilité sûre et directe de l'Hôpital.

Ces options sont incluses dans le programme du concours d'aménagement qui se déroulera durant le printemps 2001.

A la suite, tant le schéma de circulation, que le projet d'aménagement, seront précisés afin d'obtenir les autorisations de construire nécessaires.

Etudes de faisabilité

• Honoraires d'ingénieur en transports	10'000francs
• Honoraires d'ingénieur	90'000 francs
• Honoraires de promotion :	5'000 francs
Total	105'000 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.19.03 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de places et de rues 2000 ».

102.19.03 Périmètre de la Rôtisserie

Dans le cadre de la proposition PR-300, comprise comme la 2e phase d'aménagement de la Vieille-ville, un crédit de 200'000 francs a été accordé pour l'établissement des études de circulation et de stationnement, ainsi que pour des variantes d'aménagement et du projet. Vu les inconnues relatives, à ce moment, à l'aménagement de surface voulu et au calendrier de mise en oeuvre, ce montant ne comportait pas la couverture des études de génie civil et d'assainissement nécessaires.

Afin d'évaluer le mode de circulation voulu dans le site même et avec les riverains concernés, l'aménagement d'une zone de « rue résidentielle » a été mis en place suivant la procédure d'approbation à l'essai de l'Office des transports et de la circulation. Un sondage par questionnaires auprès des résidents, commerçants et activités riveraines a été effectué; des discussions régulières avec les associations riveraines ont régulièrement lieu.

Deux variantes de circulation ont été étudiées : l'une de mise en zone de « rue résidentielle » de l'ensemble du périmètre, l'autre de mise en zone de « rue résidentielle » de la rue d'Italie à la place du Perron, puis de « zone piétonne » pour le restant du périmètre.

La première a été choisie dans le cadre de la concertation avec les associations.

Le projet d'aménagement urbain a fait l'objet de présentations publiques et d'une requête en approbation LER et en autorisation de construire.

Vu l'évolution du projet, il est maintenant nécessaire de procéder aux études de génie civil et d'assainissement.

Etablissement du projet

• Honoraires d'ingénieur civil	350'000 francs
• Honoraires d'ingénieur en transports	50'000 francs
• Géomètre	100'000 francs
• Honoraires de promotion :	20'000 francs
Total	520'000 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.19.03 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de places et de rues 2000 ».

102.19.03 Place du Bourg-de-Four

Dans le cadre de la PR-30A votée le 16 janvier 1996, comprise comme la 1ère phase d'aménagement de la Vieille-ville, un crédit de 200'000 francs a été accordé pour l'établissement des études de circulation et de stationnement, ainsi que des variantes d'aménagement et du projet. Vu les inconnues relatives, à ce moment, à l'aménagement de surface voulu et du calendrier de mise en oeuvre, ce montant ne comportait pas la couverture des études de génie civil et d'assainissement nécessaires.

Après concertation avec les associations intéressées, l'avant-projet d'aménagement urbain a pu être établi. Les requêtes en approbation LER et en autorisation de construire seront présentées.

Vu l'évolution du projet, il est maintenant nécessaire de procéder aux études de génie civil et d'assainissement.

Etablissement du projet :

• Honoraires d'ingénieur :	140'000 francs
• Honoraires de promotion :	7'000 francs
Total	147'000 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.19.03 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de places et de rues 2000 ».

Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des plans localisés de quartier et de plans localisés de chemins pour piétons 2000

102.55.01 Chemin Sous-Bois

La proposition PR-458, sur demande du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, en vue de l'approbation du projet de plan localisé de quartier n° 29016-220, situé au chemin Sous-Bois, section Petit-Saconnex, prévoit, à côté de l'urbanisation prévue, le « réaménagement pour partie du chemin Sous-Bois, pour compléter et affiner le maillage de la voirie publique et faciliter la desserte du groupe scolaire ».

Dans la proposition PR-300, un montant de 80'000 francs avait été accordé pour une partie de l'aménagement du quartier.

Ceci concerne, également, l'établissement progressif des liaisons piétonnes incluses dans le projet de plan directeur des chemins pour piétons et, dans le cas d'espèce, des chemins d'accès à l'école des Genêts.

Etablissement du projet :

• Honoraires d'architecte :	50'000 francs
• Honoraires d'ingénieur :	55'500 francs
• Information/communication :	5'000 francs
• Honoraires de promotion :	5'500 francs
Total	116'000 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.55.01 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des PLQ/PLCP 2000 ».

102.55.01 Place Simon-Goulart

Dans le cadre de la proposition PR-469 en vue de l'adoption du projet de résolution relative à la nécessité de la construction d'un parking et de sa dimension, de l'ouverture d'un crédit de 230'000 francs, complémentaire au crédit de 300'000 francs, voté le 25 juin 1996, destiné à l'organisation d'un concours restreint d'architecture pour l'aménagement de places et de rues et de l'ouverture d'un crédit de 700'000 francs destiné à l'information publique, le Conseil administratif avait introduit, suivant la motion du Conseil municipal incluse dans le rapport 31A de la commission ad hoc Saint-Gervais, approuvé le 25 juin 1996 par le Conseil municipal, l'objectif suivant : « le parking de la place Simon-Goulart devrait être supprimé et cette place devrait être réaménagée ».

Cette option n'est pas incluse dans les conclusions du rapport de la commission ad hoc Saint-Gervais PR-469 A/B/C/D.

La restauration du Temple de Saint-Gervais et, surtout, des fouilles archéologiques dans ses abords arrivent à terme et il est temps d'examiner, d'une part, le réaménagement de ses abords immédiats et, d'autre part, d'établir un projet de revalorisation de la place Simon-Goulart proche.

La place Simon-Goulart recouvre l'ancien faubourg de Saint-Gervais et une ancienne nécropole, placée à côté du Temple de Saint-Gervais, lieu de ressourcement au moment de passer d'un côté à l'autre du fleuve Rhône.

Etablissement du projet :

• Honoraires d'architecte :	58'000 francs
• Honoraires d'ingénieur :	34'000 francs
• Géomètre :	20'000 francs
• Information/communication :	11'200 francs
• Honoraires de promotion :	4'600 francs
Total	127'800 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.55.01 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des PLQ/PLCP 2000 ».

102.55.01 Chemin Rigot

De longue date, le collège Rigot est appelé à être reconstruit. Les études ont été activées en liaison avec l'aménagement de la place des Nations et la revitalisation de la Campagne Rigot.

Par ailleurs, afin de réduire l'impact routier sans modifier la capacité d'échange des flux de circulation du secteur, certains mouvements effectués dans la place des Nations sont prévus d'être reportés au chemin Rigot et à l'avenue de l'Ariana. Cette dernière option a des conséquences sur le réaménagement du chemin Rigot.

Le réaménagement du carrefour du Chemin Rigot-avenue de France est inclus dans les travaux relatifs à la branche de tramway « Sécheron ».

Etablissement du projet :

• Honoraires d'architecte :	37'000 francs
• Honoraires d'ingénieur :	42'000 francs
• Infrastructure :	160'000 francs
• Information/communication :	14'000 francs
• Honoraires de promotion :	12'650 francs
Total	265'650 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.55.01 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des PLQ/PLCP 2000 ».

102.55.01 Promenade des Berges de l'Arve

En 1997, l'Institut d'architecture de l'Université de Genève a mis sur pied un concours d'architecture pour étudiants avec la Ville de Genève et la collaboration du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement « Les Berges de l'Arve ». Les lauréats ont pu développer leurs conceptions dans le cadre d'un stage de premier emploi offert par la Ville de Genève au sein du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public.

Cette promenade comprend quatre tronçons dont les études sont dans des états d'avancement fort différents :

1. pont de Saint-Georges-chemin de la Gravière : le projet et sa réalisation peuvent être introduits dans le cadre de la cession de terrain de FIRMENICH SA à la Ville de Genève pour élargir la promenade et la qualifier,
2. chemin de la Gravière : l'esplanade des théâtres a fait l'objet d'un projet d'aménagement urbain, en relation avec la réalisation de la passerelle sur l'Arve,

3. La Queue d'Arve : la proposition PR-61 en vue de l'ouverture d'un crédit de 45'500 francs, pour l'étude d'un terrain d'aventures à la Queue-d'Arve pour les jeunes des quartiers de la Jonction et des Acacias, prévoit un crédit d'étude de ce tronçon de la promenade.
4. Quai des Vernets, en front de la patinoire et de la piscine des Vernets : l'avant-projet est connu et le projet est à constituer.

Etablissement du projet :

• Honoraires d'architecte :	95'000 francs
• Honoraires d'ingénieur :	100'000 francs
• Géomètre :	30'000 francs
• Information/communication :	19'500 francs
• Honoraires de promotion :	12'450 francs
Total	256'950 francs

L'étude est inscrite sous le No PFQ 102.55.01 « Aménagement, Constructions et Voirie : Etudes d'aménagement de l'environnement complémentaire à des immeubles, des équipements, des PLQ/PLCP 2000 ».

102.55.01 Ancien site des Services industriels de Genève

Etude d'aménagement du site

p.m.

Compte tenu de l'urgence d'assainir la situation du site, l'avant-projet d'aménagement a été élaboré par le biais d'un crédit d'études diverses réservé aux cas de ce type.

110 ADMINISTRATION GENERALE

Montant des crédits de préétudes et d'études demandés : 260'000 francs

Dans le domaine des équipements de ce groupe spécifique, les projets retenus au 19^e PFQ font tous l'objet de crédits de préétudes ou d'études existants; seule une réserve est à prévoir en cas d'opportunité pour des objets non connus à ce jour, dont le Conseil administratif reconnaîtrait la nécessité, en cours de législation, le cas échéant.

Liste des études à entreprendre :

110.03.02 Aménagement, Constructions et Voirie :

Préétudes diverses d'équipements administratifs

Coût estimé des études : 50'000 francs

Cette somme doit permettre de faire face à des besoins d'analyses et de préétudes visant à la construction ou à la réhabilitation d'équipements administratifs dont le lieu et la nécessité ne sont pas connus à ce jour.

110.23 Saint-Léger, rue - Bastion Saint-Léger :

Etude pour l'extension des archives

Coût estimé des études :	210'000 francs
Coût estimé des travaux :	2'150'000 francs

Les documents que reçoit ou produit la ville sont soumis à la loi genevoise sur les archives publiques. A ce titre, la municipalité a l'obligation légale de conserver une partie de ce patrimoine.

Or, les locaux mis à disposition pour la conservation des documents ayant une valeur historique ou patrimoniale sont trop petits. Ils ne nous permettront pas à long terme de prendre en charge les accroissements attendus, ni de regrouper l'ensemble des documents historiques de la Ville en un seul lieu. Selon les estimations de l'archiviste municipal, il faudrait, pour les trente prochaines années, disposer de locaux capables d'accueillir environ 5'750 mètres linéaires de documents.

D'autre part, sur les quatre locaux actuellement occupés, un seul répond aux normes de conservation: il s'agit de celui occupé de "Compactus" aménagé au palais Eynard en 1986. Les trois autres sont tout simplement impropres à la conservation patrimoniale.

L'aménagement du bastion Saint-Léger en lieu de conservation apporterait une excellente solution à ces problèmes. Il possède l'avantage d'être idéalement placé, à proximité de la plupart des services de la municipalité et des autres institutions qui gèrent l'héritage documentaire genevois. Le volume entièrement enterré qui pourrait y être construit suffit largement à répondre aux besoins exprimés pour l'horizon 2030.

Les estimations du coût de réalisation de l'ouvrage et de l'étude sont basées sur des cas généraux similaires et ne tiennent pas compte d'impondérables qui seraient découverts lors des sondages et des analyses du terrain.

4. Maîtrise d'ouvrage

Les services gestionnaires des crédits de préétudes et d'études sont ceux du Département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Les bénéficiaires de ces crédits sont tous les autres services de l'administration municipales selon la destination des projets engagés.

5. Charge financière

Quant à la charge financière comprenant le taux d'intérêt de la Ville de Geneve de 5,25%, elle se montera à 682'066.90 francs.

6. Conclusion

La présente demande donne au Conseil administratif les moyens nécessaires à conduire à leur terme les préétudes et les études des objets retenus dans le 19^e PFQ ainsi que la possibilité de faire face aux requêtes qui pourraient surgir dans le cours de la période 2001 - 2004.

Au bénéfice des explications qui précèdent, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers, à voter le projet d'arrêté ci-après :

PROJET D'ARRETE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30 alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 :

sur proposition du Conseil administratif,

arrête :

Article premier. - Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 12'991'750 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 19^e Programme financier quadriennal d'investissement.

Art. 2 - Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen de rescriptions, d'avances ou de bons de caisse à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 12'991'750 francs.

Art. 3 - La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans les patrimoines administratifs ou financiers suivant les objets concernés.

Art. 4 - Les frais d'étude des projets seront, en cas de réalisation de ceux-ci, intégrés dans les comptes des crédits de construction respectifs.

En cas de non réalisation de certains projets, les frais d'étude les concernant feront l'objet d'arrêtés à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.